

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 octobre 2011
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2011 APPROUVE A L'UNANIMITE
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2011.

La séance débute à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

Présents : Patricia ALTHERR, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Romy LASSERRE, Jean-Charles MORANDI, Rachel NABAFFA, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

Absents ayant donné procuration : Bérangère BAERISWYL donne procuration à David PERAY. Anna DOUDOU donne procuration à Christian JOLIE.

Secrétaire de séance : Eliane DALLEMAGNE.

Invitée : Charlotte BREUILH.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2011.

Eliane DALLEMAGNE accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 5 septembre 2011.

Patricia ALTHERR, Eliane DALLEMAGNE et Christophe BRULHART soulignent qu'il y a encore plusieurs fautes de phrases et d'orthographe à corriger. Cela sera vu à la fin de la séance avec la secrétaire de mairie.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission finances (Jean-Charles MORANDI)

☛ Lecture des mandats et titres de septembre 2011.

☛ Jean-Charles MORANDI apporte des précisions concernant les factures du commerce et la gestion des pénalités au niveau de la trésorerie.

☛ En ce qui concerne l'EFG, Pierre DUMAREST demande à quoi correspond cette somme. Jean-Charles MORANDI pense que c'était pour le commerce, mais Pierre DUMAREST affirme que c'est la société AKBAT qui a tout fait. Eliane DALLEMAGNE et Pierre DUMAREST proposent de vérifier la correspondance de cette somme. Romy LASSERRE demande quelle est la procédure comptable. Eliane DALLEMAGNE explique que l'entreprise envoie la facture à l'architecte, il vérifie si cela correspond au travail effectué, avant de nous la renvoyer. Romy LASSERRE demande s'il y a un bon d'accord de l'architecte. Eliane DALLEMAGNE dit que la commission va se renseigner pour l'EFG.

☛ Pierre CUZIN pose des questions sur la vente d'électricité relative aux panneaux photovoltaïques. Pierre DUMAREST explique qu'on les utilise et qu'on en revend une partie.

Commission du personnel (Pierre DUMAREST)

La prochaine commission du personnel se réunira le 19 octobre 2011 à 18h30.

☛ Il sera question du changement d'horaires de Véronique FILIPPI, ainsi que du recrutement d'une nouvelle ATSEM pour le 1^{er} janvier 2012 suite au départ de Virginie PIGNARD le 31 décembre 2011.

Commission voirie-travaux-bâtiments (Jean-Charles MORANDI)

La réunion de la commission a eu lieu le 20 septembre 2011.

David PERAY fait remarquer qu'il y avait beaucoup d'absents ; Jean-Charles MORANDI explique que certains étaient en vacances et que des sujets ont été reportés à la prochaine réunion.

☛ Discussion sur deux places de parking « dépose minute » devant les places de parking récemment créées devant la boulangerie. La décision sera à prendre par la sous commission parking.

☛ Il a aussi été question de réserver une place à la boulangerie et de l'écrire au sol et sur un panneau. Eliane DALLEMAGNE a peur que les clients pensent que cette place soit pour la boulangerie et non pas pour la boulangère. Romy LASSERRE trouve qu'il est étrange de réserver une place pour la boulangère, elle ne comprend pas pourquoi. David PERAY est d'accord avec Romy LASSERRE. Claude CHAPPUIS dit que l'on doit privilégier le client et non pas la boulangère. Eliane DALLEMAGNE pense qu'on doit lui faciliter le travail. Pierre DUMAREST demande si la commission en a parlé avec la boulangère et ce qu'en pense le Conseil municipal. Eliane DALLEMAGNE dit qu'elle en a déjà parlé avec elle. Pierre DUMAREST dit que la boulangère peut se garer plus loin.

4 personnes sont pour, 9 personnes sont contre et 2 s'abstiennent.

Pierre CUZIN précise que la boulangère a bien une place pour se garer le matin. Christian JOLIE explique que dans le cas de Mr PERY, le parking est fait pour le bar, on lui donne une place dans le cadre de son logement. Dans le cas de la boulangère, cela aurait aussi dû être fait antérieurement. Le problème c'est que ce souci de parking n'a pas été évoqué avant. Pierre CUZIN émet une objection car si l'on créait une place privée sur les places existantes, on n'est plus conforme au niveau du nombre de places de parking. René VERNAY se demande où l'on va. Challex a déjà perdu une boucherie, pourquoi parler de cela pendant des heures ? Il dit que lorsqu'on n'a pas de commerce, on ne sait pas ce que c'est. Pierre CUZIN propose qu'on attende la création de la commission pour décider de quoi que ce soit. Romy LASSERRE pense que René VERNAY a raison. S'il y a eu une demande c'est certainement qu'ils en ont besoin, nous voulons garder nos

commerces après tout. Aujourd'hui c'est un dépôt de pain, veut-on qu'il persiste ? S'ils sont gênés par cela, il faut savoir ce que l'on veut. Rachel NABAFFA demande qui a proposé cela ? Jean-Charles MORANDI lui répond que c'est la municipalité qui a proposé. Claude CHAPPUIS affirme que la commission ne réfléchit pas. Après une, ils voudront une deuxième place, or le camion gêne déjà l'arrêt de bus bien souvent. Eliane DALLEMAGNE lui répond que le camion n'y reste pas toute la journée. Claude CHAPPUIS répond qu'il n'a pas à se mettre là. Il faudrait dans ce cas réserver une place à tous les commerces de la ville. Rachel NABAFFA se demande pourquoi débattre si la boulangère n'a rien demandé. Frédéric PERICARD ajoute que la boulangère n'aurait pas dû être au courant. Nous pouvons tolérer la livraison avec le camion sur l'arrêt de bus mais il ne doit pas y rester. Eliane DALLEMAGNE demande si l'on attend ou si l'on prend une décision. Patricia ALTHERR pense qu'il faut prendre une décision s'il y a eu une demande. Jean-Charles MORANDI demande qu'en est-il de cette demande. Pierre CUZIN souhaite que l'on arrête le « on m'a dit ». René VERNAY ajoute qu'à quatre personnes présentes sur onze lors de la réunion voirie, ce n'est pas normal et que l'on doit arrêter d'en parler ici. Christophe BRULHART demande pourquoi il y a moins de monde à cette commission. Eliane DALLEMAGNE répond que bien souvent les gens ont des engagements. Les membres du Conseil municipal débattent ensuite des dates de commission voirie et de l'impact des vacances.

☛ Achat de matériel suite au vol dans le bâtiment communal. Un karcher et un taille haies font cruellement défaut pour le nettoyage des engins, des bâtiments et pour la saison de coupe. Il y a eu un devis, le coût serait de 1500 euros. Les quatre présents lors de la commission étaient d'accord. Jean-Charles MORANDI demande s'il faut voter en Conseil municipal ? Claude CHAPPUIS demande où en est la commission des achats de la commune. Il pense qu'il doit rester un karcher car avant il y en avait deux. Où est-il ? Il pense que la décision d'acheter est déjà prise et voudrait savoir pourquoi on demande son avis au Conseil municipal. Patricia ALTHERR lui répond que la réunion voirie comportait seulement quatre présents et qu'il était ainsi difficile de prendre des décisions. Claude CHAPPUIS dit qu'en aval, il aurait fallu une décision de la commission achat de matériel. Jean-Charles MORANDI explique que c'est l'inverse, la commission matériel passe en dernier. Patricia ALTHERR pense qu'il faudrait faire des inventaires une fois par an.

☛ Point à temps : la deuxième partie de la commune se fera en mai/juin 2012 car la centrale point à temps ferme début octobre. Idem pour le chemin des Carres, en 2012.

☛ Rue de la Craz : il y a eu une réunion avec les habitants. Les travaux ont commencé, comme il fait beau, ils avancent vite. Il avait été prévu de monter la conduite côté droit, cela se fera côté gauche. Jean-Charles MORANDI ajoute que les travaux sur le croisement rue de la mairie rue de Confignon se feront pendant les vacances scolaires. David PERAY pense que c'est bien de mettre cette rue en sens unique. Jean-Charles MORANDI explique qu'il a été décidé, qu'en période de travaux, seuls les bus scolaires, les riverains et les services pourraient circuler. Pierre DUMAREST ajoute que c'est une décision de la CCPG et de l'entreprise FAMY, le week-end la rue reste ouverte.

Jean-Charles MORANDI explique que les travaux de la rue de la Craz (trottoirs etc.) seront faits en 2012. David PERAY demande si l'on a le devis qui rentre dans l'enveloppe. Jean-Charles MORANDI lui répond qu'il aura le devis d'ici trois semaines.

☛ Les vestiaires des agents sont en cours de réfection. Il a fallu réorganiser les vestiaires suite à l'arrivée du nouvel agent Elodie SUZANNE.

☛ La concession de logement de l'ancien appartement de la Poste a été signée par Charlotte BREUILH le 1^{er} octobre 2011. Dans ce logement, la réfection des sols, de la robinetterie et l'isolation d'un placard sont désormais terminés.

☛ Cloison vestiaire de l'arbitre afin d'avoir des vestiaires aux normes : le devis est accepté et signé, il est inférieur à 2000 euros. David PERAY explique que les travaux débutent cette semaine et qu'il faudra donner les bonnes clés. Jean-Charles MORANDI ajoute que trois barillets ne sont pas conformes. Normalement, il y a deux pass à la Mairie. Tout devrait être mis en pass comme dans le reste de la commune. Romy LASSERRE demande qui a changé les barillets. Pierre DUMAREST explique qu'il y a eu un accord avec les gens du football. Celui qui a fait la menuiserie a fait un pass pour tous les locaux de l'intérieur. Cela n'a rien à voir avec l'extérieur. David PERAY répond que pour lui un pass général doit ouvrir toutes les portes. Si personne du foot n'est là, il est impossible d'ouvrir les portes. Pierre DUMAREST et Jean-Charles MORANDI disent qu'il faudrait changer trois barillets et faire une mise en pass. Jean-Charles MORANDI ajoute que c'est à la sous commission bâtiment de s'en occuper.

☛ Les assis debout et les barrières trombones de l'école : finalement le document des pompiers concernant les barrières n'est jamais arrivé. Eliane DALLEMAGNE ajoute qu'il y a eu une réunion mercredi. Patricia ALTHERR demande si ce n'était pas à la sous commission bâtiment de décider. Pierre DUMAREST dit que l'emplacement et le type de barrière ont quand même été donnés par les pompiers. C'est à nous de définir la mise en place des barrières. Patricia ALTHERR demande si c'est la commission fleurissement qui doit décider de cela. Jean-Charles MORANDI lui répond qu'il fallait bien trouver une commission. Christian JOLIE demande si au cours des réunions, le futur emplacement des places handicapés a été évoqué. Jean-Charles MORANDI lui répond que non. Christian JOLIE dit qu'il faudra justement voir cette question sous tous ses angles. Il est en effet incohérent d'avoir une porte d'entrée avec une place handicapée devant. Si cela n'est pas évoqué, cela peut ne pas être pris en compte. Pierre DUMAREST dit que les pompiers n'ont rien précisé. Jean-Charles MORANDI exprime le fait que les places handicapés ne sont respectées nulle part sur la commune et qu'il ne sait plus quoi faire. Claude CHAPPUIS et David PERAY disent qu'ils n'ont jamais vu quelqu'un garé sur ces places. Christian JOLIE explique que s'il n'y a pas de solutions pour ces places, elles pourraient être déplacées plus loin afin d'avoir une visibilité plus importante, à l'extrémité des places existantes. Ils pensent que les places accessibles aux pompiers doivent être des sortes de « dépose minute ». Ce problème doit ainsi être vu dans sa globalité.

Claude CHAPPUIS, Pierre DUMAREST et David PERAY disent qu'il faudra voir cela en commission. David PERAY pense qu'il n'y a pas besoin de dépose minute étant donné que les gens restent peu de temps sur ces places.

☛ En ce qui concerne, « les Jardins de mon Grand-père », Jean-Charles MORANDI dit qu'il a envoyé une lettre à propos des voitures mal garées qui prennent les places de l'école. Pierre DUMAREST dit qu'il faut poser des panneaux afin de pouvoir prévenir les gendarmes.

Christian JOLIE ajoute que si une solution globale est trouvée, il faut la présenter en Conseil municipal pour faciliter les choses. Eliane DALLEMAGNE répond qu'il faudrait prévoir une réunion pour cela.

☛ Frédéric PERICARD demande qui a pris la décision pour les assis-débout. Jean-Charles MORANDI répond que la décision a été prise lors d'une réunion. Patricia ALTHERR et Eliane DALLEMAGNE expliquent que cela avait été budgété. David PERAY dit que les services techniques ont mis deux jours pour les installer. Pierre DUMAREST dit que de toute façon maintenant les jeunes préfèrent taguer. Claude CHAPPUIS ajoute que pour lui, une entrée de mairie n'est pas un abri bus.

☛ Jean-Charles MORANDI propose de soumettre deux dates pour les prochaines réunions :

- le 11 octobre 2011 à 18h30 pour la sous commission bâtiment
- le 12 octobre 2011 à 18h30 pour la sous commission voirie.

Pierre CUZIN fait remarquer que pendant longtemps il n'y a pas eu de réunions, et d'un seul coup il y en a plusieurs.

Jean-Charles MORANDI explique que le 10 octobre 2011, il y a aussi à la Maison des Sociétés, une réunion avec les habitants de la rue Saint Maurice. Le 13 octobre, il y aura aussi une commission urbanisme.

Tout le Conseil municipal est d'accord sur la date du 12 octobre.

☛ Jean-Charles MORANDI explique à l'Assemblée que l'on va débiter le budget. Il faudra prévoir une deuxième réunion le 12 octobre, pour en parler. En effet, le 15 décembre 2012, tout doit être budgété.

Christian JOLIE ajoute qu'il avait été proposé une date en septembre pour la sous commission parking. Cette commission est-elle toujours nécessaire suite à l'ouverture du bar ? Qui voudrait la rejoindre ? Jean-Charles MORANDI et Eliane DALLEMAGNE pensent qu'elle est nécessaire car on attendait de voir comment cela fonctionnait. Christian JOLIE proposera de nouveau une autre date en octobre, pour cette nouvelle sous commission. Il demande aux élus du conseil municipal, les élus qui souhaiteraient y participer. Eliane DALLEMAGNE, Jean-Charles MORANDI et Frédéric PERICARD se proposent d'y être associés. Christian JOLIE proposera également cette date à Anna DOUDOU et Bérange BAERISWYL.

Claude CHAPPUIS fait allusion au fait qu'on a oublié de l'avertir pour certaines réunions de commissions. Le Conseil municipal débat de ce problème.

Commission Salle des Fêtes (Patricia ALTHERR)

☛ Le rendez-vous avec la SEMCODA a permis de confirmer le choix de l'hypothèse numéro deux.

La remise de pli sera au plus tard le 2 novembre 2011. Le 8 novembre 2011 à 18h30, la SEMCODA nous rencontrera avec les plis qu'elle aura sélectionnés. Pierre DUMAREST précise que le mandataire dépouille en fonction des critères choisis. Patricia ALTHERR dit qu'en effet, ils font un tri. Elle ajoute que lors de la réunion, le problème du carottage du terrain, de l'étude des sols a été soulevé. Il ne faudrait pas qu'il y ait de mauvaises surprises. Il faudrait lancer l'étude. Rachel NABAFFA dit qu'il faudrait faire cela en parallèle car ils vont faire cela sur l'ensemble du pré. Christian JOLIE précise à l'attention de David PERAY que cette étude ferait partie du marché de la Salle des Fêtes. David PERAY pensait que cette étude était faite avant. Christian JOLIE exprime le fait qu'il pourrait y avoir, en effet, des aléas et des imprévus. Patricia ALTHERR dit que la décision appartient au Conseil municipal. Jean-Charles MORANDI demande à combien cela a été chiffré. Pierre DUMAREST et Rachel NABAFFA répondent que cela a été chiffré à 2500 euros environ. Jean-Charles MORANDI affirme la nécessité de ces vérifications. Christian JOLIE ajoute que cela permettrait de mieux positionner la salle des fêtes. Il existe différentes études des sols. Si cette étude était faite au cours du marché, elle serait moindre et plus précise. David PERAY pense que cela n'est pas très clair. Pierre DUMAREST répond que les 2500 euros correspondent au sondage simple. Avant la construction, la SEMCODA sondera à nouveau le sol, c'est compris dans le prix actuel. David PERAY dit qu'ainsi, cela est plus clair. Pierre DUMAREST ajoute que c'est une précaution nécessaire.

Commission Bibliothèque (Christian JOLIE pour Anna DOUDOU)

☛ Il y a eu trois rendez-vous de la commission. Le 6 septembre 2011, il a été décidé de solliciter le CAUE.

☛ Le 16 septembre 2011, trois solutions d'agrandissement ont été présentées. Dans les trois cas le toit serait rehaussé. Le 28 septembre cela a été débattu. La commission a décidé de se tourner vers le choix numéro 1. Chaque hypothèse a été évaluée : 370 000 euros, 396 000 euros et 403 000 euros. La commission souhaite connaître l'avis du Conseil municipal. La commission rappelle qu'une somme de 100 000 euros a été budgétée pour débiter les travaux.

☛ David PERAY pense que la bibliothèque devrait se faire dans l'ancienne Poste. Pierre DUMAREST lui répond que les 56M2 de l'ancienne Poste ne sont pas suffisants. David PERAY répond qu'une étude a déjà été faite où il était question d'ascenseur extérieur. Il n'y a dans cet immeuble qu'un appartement qui n'a pas été complété. Eliane DALLEMAGNE ajoute que tout doit être accessible aux handicapés. David PERAY souhaiterait que tout l'espace de l'ancienne poste soit utilisé. Pierre DUMAREST demande si l'ascenseur est obligatoire car il n'y en a pas forcément dans certaines communes. Christian JOLIE dit qu'il avait déjà été question de l'avenir du bâtiment de la Poste, le Conseil municipal pensait y faire une salle d'exposition. Frédéric PERICARD demande quel était le budget prévu pour le projet de la bibliothèque. Jean-Charles MORANDI répond qu'il était d'environ 200 000 euros. Christian JOLIE précise qu'une somme et une surface avait été évoquées : 100 000 euros pour cette année avec le début des travaux et le reste pour jusqu'en 2013. Le budget total aurait été de 200 000 euros pour 200m2, voté par les élus lors du conseil municipal de juin. La commission travaille actuellement sur la première proposition du CAUE. Jean-Charles MORANDI demande quelle sera la surface du projet n°1. Christian JOLIE répond qu'elle est de 156m2. Christian JOLIE précise que la commission a étudié le développement du projet d'un point de vue général, le CAUE déconseille de créer des volumes, ainsi le projet n°1 conviendrait parfaitement pour la bibliothèque. La commune délègue la gestion de la bibliothèque à des bénévoles et il faut un accès direct à l'école. Eliane DALLEMAGNE confirme que l'on doit pouvoir accéder directement de la bibliothèque à l'école. Christian JOLIE ajoute que la commission va s'orienter vers l'utilisation des volumes existants. Claude CHAPPUIS demande si pour les bénévoles, il serait facile de gérer les deux étages de la bibliothèque lorsqu'il y aura des enfants. Christian JOLIE lui

répond que du moment que les enfants sont surveillés, il n'y a pas de problème. Romy LASSERRE dit que le projet est à 370 000 euros alors que le budget était de 250000 euros. Christian JOLIE lui répond que ce projet n'est pas définitif. La commission a seulement choisi un choix de scénario. Au départ, elle a étudié les différentes possibilités mais il se révèle que les évaluations sont supérieures à ce que le Conseil municipal voulait. La commission souhaite en fait franchir un cap supplémentaire pour arriver à des chiffres plus précis. Pierre DUMAREST affirme qu'il faut garder les pieds sur terre car sinon la commune va devoir augmenter ses impôts. Pierre CUZIN ajoute que le budget coïncide et que les limites ne sont pas connues. Christian JOLIE répond que le jour où des chiffres seront présentés, c'est que cela rentrera dans le budget de la commune et que cela aura été discuté avec l'adjoint aux finances. De plus, le CAUE n'est pas forcément bien placé pour parler des prix. Ceux-ci seront à vérifier. Romy LASSERRE demande s'il y aura d'autres frais. Christian JOLIE lui répond que les interventions du CAUE sont chiffrées mais comprises dans une convention. Romy LASSERRE pense qu'il est important de connaître quel scénario souhaite le Conseil municipal. Christian JOLIE précise que l'hypothèse numéro 1 correspond aux critères recherchés. David PERAY et Pierre CUZIN pensent qu'il faudrait connaître le budget pour pouvoir voter. Christian JOLIE explique que le Conseil municipal ne prend pas de risques en votant cette décision de la commission. Romy LASSERRE dit qu'il faut essayer de voir les besoins de la commune et faire au mieux disant. Le Conseil municipal était parti sur l'idée d'un besoin et non pas d'un prix. Christian JOLIE explique que la commission souhaite savoir si le Conseil municipal est d'accord pour continuer sur l'hypothèse 1 et si le Conseil municipal valide le fait de garder les volumes existants.

☛ Claude CHAPPUIS demande si la commission ne travaille pas pour rien car elle n'a pas connaissance du budget précis. Christian JOLIE répond qu'il est important de travailler sur un projet de départ et d'évoluer ensuite en fonction des différentes interrogations et du budget existant. Jean-Charles MORANDI dit que de toute façon c'est le Conseil municipal qui prendra la décision finale. Christian JOLIE précise que le prix a été évoqué lors des projets lorsque les besoins ont été notifiés. La décision appartient au Conseil municipal, le projet s'insérera dans le budget de la commune, la commission s'organisera pour cela. Patricia ALTHERR ajoute que le CAUE a chiffré les projets mais il ne faut pas oublier qu'Atelier 3 a donné ses prix qui sont beaucoup moins chers car plus simplistes. Pierre CUZIN dit que les projets de l'Atelier 3 ne passeraient pas au niveau de l'urbanisme. Christian JOLIE explique que la commission va travailler sur la première hypothèse, il sera question plus tard de chiffrer cela. Pierre DUMAREST en conclut qu'il faut laisser travailler la commission.

☛ Le Conseil municipal vote et décide de poursuivre le projet de bibliothèque sur la première hypothèse avec 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Commission urbanisme (Pierre DUMAREST)

Réunion du 22 septembre 2011 :

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Permis de construire/d'aménager		
PC 11B0010 BARON	Maison individuelle LT Terrasses de Challex – Lot 7 Pièces complémentaires reçues	Avis Favorable
PC 11B0011 BAUMONT	Maison individuelle LT Terrasses de Challex – Lot 6 Pièces complémentaires reçues	Avis favorable
PC 11B0012 MEIJER	Maison individuelle LT Terrasses de Challex – Lot 4	Le permis est refusé
PC 11B0013 VUILLERMOZ- PONS	Maison individuelle LT Terrasses de Challex – Lot 8 Pièces complémentaires reçues	Avis favorable
PC 11B0015 COAILLES	Maison individuelle LT Terrasses de Challex – Lot 9 Pièces complémentaires reçues	Avis favorable
PA00107811B0003 BARBET-GROS (POS= 1NA) (PLU= UB)	Lotissement : création de 4 lots	Sursis à statuer
Déclaration préalable		
DP 11B0024 NEY	Pose d'un Velux (Zone UA)	AVIS FAVORABLE
DP 11B0025	Pose de panneaux photovoltaïque	AVIS FAVORABLE

VUAGNIAUX		
DP 11B0026 VERNAY	Détachement d'un lot	AVIS FAVORABLE
DP 11B0027 BEAUQUIS	Démolition d'un balcon pour remplacement par un autre balcon	AVIS FAVORABLE Par la suite, de par le règlement, il ne sera pas possible de recouvrir ce balcon.
DP 11B0028 NAGUIB	Transformation d'une partie de l'abri de stationnement pour agrandir la maison sur 10m2	AVIS DEFAVORABLE : - Le COS maximum a été atteint, il n'y a plus de SHON disponible pour cette parcelle - L'attestation de fin de travaux du lotissement n'a pas encore été réceptionnée
DP 11B0029 BAERISWYL	Isolation extérieur de la façade	AVIS FAVORABLE
DP 11B0030 BAERISWYL	Changement des tuiles existantes	AVIS FAVORABLE
DP 11B0031 GRANDOUILLER	Réfection de la toiture à l'identique et isolation thermique	Demande de pièces complémentaires précisant en détail le panachage du toit.
Certificat d'urbanisme		
CUa	237 rue de la TREILLE	AVIS FAVORABLE
Déclaration d'intention d'aliéner		
DIA 11B0016	237 rue de la TREILLE	NON PREEMPTION
Divers		
ZIMMERMANN Marc	Cas de construction d'une cave. Pas besoin de DP.	
Mr PROST	Lié à la DP de Mr VERNAY. Le terrain comprend une servitude de passage, il souhaiterait qu'elle passe par la rue des Fontanettes. Pour cette raison il a déposé un plan de masse. Préciser la demande avec Loïc PROST.	
Mr PERIS Michel	Il habite au 77 Chemin de CORBET, la Bergère. Il y avait un projet de route sous les villas pour une déviation. Il avait écrit au commissaire enquêteur, il aimerait savoir où cela en est. Ya t'il eu une alternative de décidée dans le cadre de la révision du PLU ? Pour avoir la réponse, il faut attendre la validation du PLU.	
Questions sur les terrains en vente de Mme GOVE	Mme GOVE divise son terrain. Un des terrains en vente avec chalet amène beaucoup de questions car il est en zone NH. Ils aimeraient savoir si l'on peut raser la maison et reconstruire. La zone NH est complexe, il faudra voir cela avec la DDT.	

☛ Pierre DUMAREST explique au Conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur MEIJER et que la commission va rediscuter son refus de permis de construire. Il a aussi rencontré Monsieur SIMOENS qui lui a fait part de son projet de construction d'une maison BBC.

Pierre DUMAREST rappelle que lui et Anna DOUDOU iront au tribunal le 18 novembre 2011 concernant l'affaire de Mme GLAS et le 8 novembre 2011 concernant l'affaire NEY.

Commission commerce (Eliane DALLEMAGNE)

☛ Eliane DALLEMAGNE explique que la réunion avec l'architecte a été annulée, la commission n'a pas encore les nouvelles dates de réunion.

☛ Les plaintes contre le bruit : elles sont toujours nombreuses. L'Acousticien ne peut pas venir avant le mois de janvier. Il est malheureusement impossible de faire venir une entreprise suisse car ils n'ont pas de représentants en France. Par contre une entreprise de Savoie pourrait venir pour une étude de réduction du bruit. Ils interviendraient courant octobre. Un

sondage du son est aussi possible. Pierre DUMAREST pense qu'il faudrait aller chez les plaignants avec un sonomètre. Il a eu plusieurs coups de téléphone pour des plaintes. Il pense qu'il faut prendre une décision car il y a trop de bruit, trop tard. Il faudrait arrêter le bruit à 22h et prendre un arrêté car les plaignants parlent d'aller au tribunal. Le Conseil municipal a voulu donner du dynamisme mais maintenant il faut prendre une décision. David PERAY dit qu'il y a eu une rencontre avec le gérant mercredi dernier, qu'a-t-il dit ? Eliane DALLEMAGNE répond qu'il voit cette fermeture d'un mauvais œil car il travaille à cette heure là et son chiffre d'affaire est important. Frédéric PERICARD ajoute que dans le bar, les fumeurs sont toujours dehors. Christian JOLIE pense qu'il faut se soucier des voisins mais on vient d'ouvrir un bar, et on lui demande déjà de fermer. Les horaires d'ouverture conditionnent son chiffre d'affaire. Christian JOLIE demande s'il n'y aurait pas des alternatives. Il faudrait aider le gérant à communiquer et écrire un courrier faisant état de ce qu'il se passe avec un ultimatum. Christian JOLIE pense que fermer le commerce n'est pas une solution. Pierre DUMAREST répond qu'il en a assez des coups de fil la nuit. Il est inquiet car les gens parlent de porter plainte. Les choses ne peuvent pas rester comme cela. Frédéric PERICARD propose de voter un arrêté provisoire jusqu'à la réduction du bruit. Christian JOLIE explique que ce qui le gêne c'est d'arrêter quelque chose alors que les gens ne prennent pas conscience qu'ils parlent fort dehors. Il faut sensibiliser les gens pour qu'ils comprennent le problème. Rachel NABAFFA répond qu'une réunion avec le gérant a eu lieu et que le problème lui a été réexpliqué. Elle insiste sur le fait qu'il y a réellement un problème et que cela fait un mois que le Conseil municipal en parle. Christian JOLIE pense que Rachel NABAFFA ne comprend pas ce qu'il explique. La décision de prendre cet arrêté intervient trop rapidement. Jean-Charles MORANDI ajoute qu'il faut que tout le monde en discute car ce projet était une des réalisations du mandat. Il y a le bruit dans la rue et le bruit des clients. Dès que quelqu'un parle dans cette rue, cela fait du bruit. Si le Conseil municipal prend un arrêté de fermeture à 22h, à 22h05 les gendarmes peuvent venir. Dans le département c'est 1h du matin qui s'applique. Si les gendarmes viennent, il faut qu'ils amendent les personnes concernées. De plus, il y aura des conséquences sur le chiffre d'affaire de l'Auberge et sur le contrat. Le Conseil municipal s'est engagé dans quelque chose, l'Auberge serait peut-être obligée de fermer. Jean-Charles MORANDI serait pour faire un arrêté mais provisoire. Il faut attendre qu'une entreprise réalise une étude du bruit et propose des solutions. Rachel NABAFFA répond en insistant sur le fait qu'avant que l'Auberge soit créée, le coin était calme. Jean-Charles MORANDI propose un arrêté provisoire de fermeture jusqu'à 23h, et pense que cela engagerait tout un quartier que de fermer à 22h. Rachel NABAFFA répond qu'elle ne veut pas avoir à appeler les gendarmes, c'est la commune qui s'est engagée. David PERAY pense qu'il ne faudrait fermer que la terrasse. Eliane DALLEMAGNE ajoute qu'elle a été naïve car elle n'avait pas pensé que la création d'un bar imposait une fermeture à 1h du matin. Jean-Charles MORANDI précise qu'en fermant plus tôt, on fait payer au gérant, le manque de civisme des personnes. Romy LASSERRE pense que tout cela est dommage car ça nuit à l'image du commerce. Claude CHAPPUIS précise qu'il est allé à l'auberge, et que les personnes qui stationnent en fumant toute la soirée dans les escaliers, ne donnent pas une bonne image du commerce. David PERAY pense qu'il faudrait seulement fermer la terrasse et essayer de résoudre le problème ainsi. Frédéric PERICARD répond qu'il faut préciser les jours et savoir sur combien de temps prendre cet arrêté. Christophe BRULHART demande pourquoi les gendarmes ne sont pas appelés quand il y a du bruit, ce serait la meilleure solution. Christian JOLIE pense que c'est une dramatique solution de fermer, ça serait pour le gérant une facilité pour casser son contrat. Ce n'est pas ainsi, que les problèmes sont résolus. David PERAY ajoute qu'il ne fallait pas mettre d'éclairage public, c'était un mauvais calcul. Rachel NABAFFA est d'accord. David PERAY et René VERNAY demandent si le Conseil municipal veut fermer la terrasse à 20h. Rachel NABAFFA ajoute que ce commerce a des horaires de bar de ville. Elle n'imaginait pas cela lors de sa création. Frédéric PERICARD ajoute qu'il faut fonctionner par étapes. Par exemple, il faudrait commencer par fermer la terrasse. Il faudrait aussi faire une réunion avec lui pour lui proposer plusieurs solutions. Christian JOLIE affirme que cela serait une bonne idée et précise qu'il faudrait relire le contrat pour vérifier les droits du Conseil municipal. Pierre DUMAREST dit que les nuisances jour et nuit sont toutes aussi importantes. Romy LASSERRE pense que ce ne sont pas des comportements normaux s'il s'agit de 7 personnes environ. Claude CHAPPUIS pense qu'il faut y aller petit à petit, en commençant par les terrasses. Rachel NABAFFA ajoute qu'elle n'attendra pas encore un mois, si aucune décision n'est prise, il y aura des conséquences. Pierre DUMAREST propose de voter pour prendre un arrêté provisoire de fermeture des deux terrasses de l'Auberge à 20h. Cette décision est approuvée à la majorité par le Conseil municipal, avec 8 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions. Christian JOLIE ajoute que si une lettre est faite, il faut l'afficher dans le commerce. Frédéric PERICARD pense aussi qu'il faut que cet arrêté soit affiché. Romy LASSERRE demande quel sera le délai de légalité pour cet arrêté. Pierre DUMAREST répond que le délai de légalité d'un arrêté débute lors de sa création.

Commission communication (Christian JOLIE)

☛ Christian JOLIE aimerait connaître l'avis du Conseil municipal sur le Petit Challaisien. Romy LASSERRE et David PERAY répondent qu'ils n'ont pas beaucoup aimé la couleur. Christian JOLIE explique que le Petit Challaisien aurait dû être jaune mais il y a eu un problème à l'impression. Les délais dans cette couleur n'auraient pas pu être respectés. Tout cela a été indépendant de sa volonté. Romy LASSERRE demande s'il y aura une ristourne. Christian JOLIE répond qu'il en a demandé une et attend de recevoir la facture.

☛ La brochure d'accueil est en cours.

Commission Vie Associative (David PERAY pour Bérangère BAERISWYL)

☛ Le 8 octobre 2011, il y aura une vente de brioches par l'AJLC pour l'ADAPEI.

☛ Pierre DUMAREST ajoute qu'il a été à l'Assemblée Générale de la Gym et de la Campanella et que cela s'est très bien passé.

Commission Education (Patricia ALTHERR pour Anna DOUDOU)

☛ Il va certainement falloir ouvrir une cinquième classe pour la rentrée 2012. Il faudra être vigilant en vue d'en faire la demande auprès de l'Education Nationale.

- ☛ Le 13 septembre 2011, il est déplorable qu'il y ait eu deux réunions le même jour. Cela ne favorise pas le travail des commissions, car la commission éducation avait annoncé le pot de la rentrée longtemps à l'avance.
- ☛ Lors de la réunion concernant la cantine scolaire le 20 septembre 2011, peu de parents étaient présents.
- ☛ La fresque de l'école est toujours en réflexion.
- ☛ Les agents périscolaires ont eu une formation
- ☛ Pour la grève du 27 septembre 2011, seulement deux agents étaient présents et il a fallu fermer l'école.

Eliane DALLEMAGNE explique que la réunion du 13 septembre pour le commerce avait été fixée par l'architecte, la commission n'est pas responsable. Patricia ALTHERR explique que de la nourriture et des boissons avaient été prévues en grand nombre pour le pot de rentrée et que cela a été du gaspillage. Claude CHAPPUIS demande qui était convié. Patricia ALTHERR répond que Jean-Charles MORANDI, tous les adjoints et Pierre DUMAREST étaient conviés. Jean-Charles MORANDI précise que la réunion d'urbanisme concernant le PLU avait été fixée à 16h, elle n'était pas censée durer aussi longtemps mais seulement 2h. Christophe BRULHART et David PERAY regrettent de ne pas avoir pu aller à la réunion d'urbanisme. Romy LASSERRE pense qu'un tableau des réunions devrait être tenu à jour pour régler ce problème. Concernant la cinquième classe, Jean-Charles MORANDI explique qu'il faut que l'on soit les premiers à se présenter à l'Education Nationale et à s'inscrire pour avoir une nouvelle classe. En effet, dans les années 1990, Challex possédait 5 classes. L'ouverture de classes avait été difficile. Claude CHAPPUIS ajoute qu'il faudrait aussi trouver une solution pour la garderie.

Commission Affaires sociales (Eliane DALLEMAGNE)

Cuisine en fête : repas à la maison de retraite les 23, 24 et 25 septembre 2011. Le vendredi le repas était avec les enfants, le samedi avec la famille des résidents, enfin le dimanche avec les anciens de Challex. Tout le monde a bien mangé, c'était un agréable week-end.

- ☛ Pour la fin du mois d'octobre, il y a un projet avec l'animatrice des cyclamens dans le cadre de la semaine bleue.

Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)

- ☛ Le projet de crèche de Thoiry est remis en question à cause de l'architecte qui a mal fait son travail. La CCPG souhaite lui payer ce qu'il a fait et refaire un concours d'architecte. Elle ne sera pas construite avant deux ans. Il y a 874 enfants en attente ! Romy LASSERRE dit que la population doit s'agrandir de plus de 30 000 personnes dans les années à venir. Jean-Charles MORANDI pense que le problème vient du fait que les travaux sont toujours faits par des architectes différents, on aurait choisi un seul architecte pour l'ensemble des crèches, on dupliquait le même modèle et on aurait fait des économies d'échelle.

- ☛ Le 22 septembre 2011, il y a eu le Conseil des Maires. Les statuts de la CCPG doivent être modifiés, lors de cette réunion, seul le tourisme a été traité.

- ☛ Le 29 septembre 2011 a eu lieu le Conseil Communautaire. La modification du SCOT a été approuvée, il sera certainement prêt pour 2017. Il y avait aussi l'idée de création d'un schéma de mobilité douce dans le Pays de Gex. Ce Conseil a aussi parlé de l'attribution d'une indemnité pour le receveur municipal. De nombreux maires sont fâchés contre lui. Lors du vote, il y a eu seulement deux abstentions, les autres membres ont tous voté contre cette indemnité.

Christian JOLIE dit que les gens ont conscience du service qu'il pourrait rendre. Ils remettent en question sa méthode. Jean-Charles MORANDI dit que le receveur a raison sur la forme mais parfois le personnel administratif est obligé de tout refaire. Pierre DUMAREST explique que lors du Conseil les membres ont reparlé de la gestion des déchets.

Pierre DUMAREST explique aussi que l'eau va augmenter.

Pierre DUMAREST parle de la motion au sujet du projet Varambon/Conflan dont il sera question tout à l'heure lors des délibérations. Le projet a été rejeté à l'unanimité par le Conseil car il possède de nombreuses inconnues

- ☛ Mutualisation des écoles de musique du Pays de Gex : Christian JOLIE explique que trois réunions avec des thèmes différents étaient organisées les 20, 27 et 28 septembre 2011. Le 20 septembre, seulement trois écoles étaient présentes. Rien ne s'est dégagé de cette réunion. La commission a décidé de relancer les écoles pour savoir lesquelles voulaient être présentes lors des prochaines réunions. Finalement, les deuxième et troisième réunions prévues ont été annulées. Christian JOLIE conclut que les écoles, considérées séparément, demandent que la CCPG leur apporte des réponses. Cependant, le travail en commun semble par contre difficile. Un courrier contenant le résultat de cette étude, leur sera bientôt envoyé.

Eliane DALLEMAGNE quitte le Conseil municipal à 22H55, elle donne procuration à Pierre DUMAREST, jusqu'à son retour.

DELIBERATIONS

Délibération n°040-2011

OBJET : Exonération de redevance et mise à disposition d'une salle de formation au bénéfice du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)

Suite à la signature d'une convention de partenariat entre la commune de Challex et la délégation interdépartementale du CNFPT Rhône-Alpes Lyon, il a été demandé au Conseil municipal, par délibération, de valider l'exonération de redevance et la mise à disposition d'une salle de formation au bénéfice du CNFPT.

Cette convention a été signée dans le cadre de l'organisation d'une formation en septembre et en décembre, par le CNFPT, à Challex ; cette formation est destinée aux agents publics habitant à proximité, de façon à faciliter l'accès à la formation des agents publics sur le territoire.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

APPROUVE l'exonération de redevance et la mise à disposition d'une salle de formation au bénéfice du CNFPT.

Débat : David PERAY demande combien de temps dure cette formation. Pierre DUMAREST lui répond qu'il y en a eu deux en septembre et qu'il y en aura deux autres en décembre. La formation a lieu dans la salle du Conseil Municipal. Patricia ALTHERR précise que la dernière formation n'était pas possible à la Maison des Sociétés car il y avait diverses associations.

Délibération n°041-2011

Objet : Transfert de la compétence éclairage public au Syndicat intercommunal d'énergies de l'Ain

Par courrier en date du 31 mai 2011, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain me demande de proposer au vote de notre assemblée, le transfert ou non, de la compétence "Eclairage Public" au Syndicat. Cette démarche est consécutive au changement profond dont fait l'objet ladite compétence, en application des nouveaux statuts du Syndicat.

Aussi en la matière, il s'agit désormais d'un réel transfert de compétence. Le cas échéant, le Syndicat effectuera pour le compte des communes, les prestations telles que les travaux et la maintenance. Il prendra notamment en charge la fourniture d'énergie.

Le transfert de la compétence "Eclairage Public" au Syndicat, fera l'objet d'un audit contradictoire, qui permettra de définir un coefficient correcteur en minoration ou en majoration en fonction des consommations réelles des communes pour l'année complète précédente. Ainsi, pour la cotisation de 2012, correspondant à la 1^{ère} année du nouveau système de cotisation, les consommations de 2010 seront prises en compte.

Il revient à notre conseil municipal de se prononcer sur l'éventuel transfert de cette compétence au Syndicat.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

DECIDE de transférer la compétence "Eclairage Public" au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain ;

DIT que, comme spécifié dans les statuts du Syndicat, celui-ci exercera la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public comportant :

- la maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installations,
- la maintenance préventive et curative de ces installations,
- la passation et l'exécution des contrats d'accès au réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique,
- la passation de tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et réseaux ;

MANDATE Madame ou Monsieur le Maire pour notifier cette décision au Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain, et pour mener à bien les démarches nécessaires pour une bonne application de cette décision.

Débat : Pierre DUMAREST explique qu'il s'est renseigné auprès des Maires des alentours. Ils ont tous voté pour. David PERAY dit qu'il a regardé le tableau. La facture et la consommation pourraient être divisées par 4. Pierre DUMAREST explique que la consommation serait payée par le syndicat. David PERAY ajoute qu'en un ou deux ans, cela paierait les travaux. Cela serait un changement des ampoules à iodures métalliques et de la valeur du mercure, cela passerait en 26 watts. Le Conseil municipal s'interroge sur le fait de couper par endroit l'éclairage public avec un minuteur. David PERAY dit que c'est possible de couper à certaines heures. Pierre DUMAREST répond que l'on verra cela plus tard. Jean-Charles MORANDI ajoute que c'est une délégation de compétence, par conséquent leurs prix sont plus intéressants.

Délibération n°042-2011

OBJET : Motion concernant les projets Varambon Conflan

Suite à la réception d'une lettre de Monsieur Daniel TRICOT, Vice-président des Affaires Culturelles de la CCPG et Président de la commission d'examen du projet Conflan/Varambon de la Communauté de Communes du Pays de Gex,

Il est proposé au Conseil municipal de voter et prendre position sur un projet de motion concernant les projets de Conflan et de Varambon.

Les élus du Pays Bellegardien et du pays de Gex ont été interpellés et ont exprimé une vive inquiétude par rapport au double projet du barrage de Conflan sur le Rhône (communes de Pougny et de Chancy) et du plan d'eau de stockage hydraulique avec pompage et turbinage sur l'alpage de Varambon, présenté par la CNR (Compagnie nationale du Rhône) et les SIG (Services industriels de Genève).

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (9 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions),

PREND POSITION sur la motion des projets Varambon Conflan ci-dessous :

PROJET VARAMBON :

Au vu des multiples oppositions exprimées au sein des conseils des différentes collectivités concernées et de l'annonce officielle faite aux médias par les SIG et la CNR qui indique « *Aujourd'hui, cette tranche du projet est abandonnée car elle présente un risque économique non acceptable, associé à des problèmes techniques et géologiques considérables* », (Genève le 16 mai 2011)

Le Conseil municipal de Challex :

- exprime sa satisfaction de voir le projet de pompage et turbinage entre Conflan et Sorgia sur l'alpage de Varambon abandonné,
- appelle Monsieur le Préfet de Région et ses services de la DREAL, à instruire l'abandon officiel de ce projet et, tout particulièrement, tout recours à une procédure future de DSP (délégation de service public) pour délivrance d'une concession d'exploitation d'un projet similaire.

PROJET CONFLAN :

Le conseil municipal de Challex :

- constate que ce projet de barrage sur le Rhône, en aval de la centrale existante de Chancy-Pougny, présente de nombreuses inconnues tant sur l'impact environnemental que sur les enjeux énergétiques. Lesquels, exigent une meilleure prise en compte de l'intérêt général avant tout lancement de ce projet.
- sollicite Monsieur le Préfet de Région et ses services de la DREAL, pour obtenir de l'Etat de Genève dans le cadre du CRFG (comité régional franco-genevois), la réalisation, en préalable à tout lancement de la DSP, de l'étude d'impact nécessaire conduite par un bureau d'études indépendant,
- demande la réalisation d'une étude d'évaluation sur la consommation énergétique qui intègre les économies réalisables dans ce domaine et s'appuie sur le Schéma de cohérence climat énergie territorial, porté par le projet d'agglomération franco-Valdo-genevois qui nécessite une maîtrise du développement économique et urbain.

Débat : Pierre DUMAREST explique que le Conseil municipal a juste à dire s'il est d'accord avec la motion. Il rappelle qu'à l'origine ce projet était un barrage au fil de l'eau, pourtant il y a finalement une chute de 7 mètres de prévue. Leur projet a donc changé. Si les personnes concernées laissent faire le projet de Conflan, Varambon se fera aussi plus tard. David PERAY demande si la délibération consiste à dire si l'on est pour ou contre le projet. Pierre DUMAREST répond que cette motion permet de demander la réalisation d'une étude d'impact. Romy LASSERRE pense que tout cela est peu clair. Christian JOLIE précise que cette motion est le résultat du travail d'un groupe.

Retour d'Eliane DALLEMAGNE à 23h08 au Conseil municipal.

Romy LASSERRE dit qu'elle est d'accord pour faire une étude. Pierre DUMAREST confirme que c'est un non pour Varambon et oui à une étude d'impact sur Conflan. Patricia ALTHERR pense qu'il aurait fallu faire deux délibérations différentes. Pierre DUMAREST lui répond que la motion était précisée ainsi, on ne pouvait pas diviser la délibération. Christian JOLIE explique que l'on ne pouvait pas dissocier les deux. Il est convaincu que si Conflan se fait, Varambon se fera plus tard. Par conséquent, il ne fallait pas séparer les deux projets dans cette motion. Il précise que cette motion correspond à une demande, il est bien écrit « on souhaiterait que ». Le but de la motion est une prise de position des élus du territoire. Ainsi, le Conseil municipal doit prendre position. Romy LASSERRE précise que si elle se prononce sur cette motion, elle ne veut pas que ce soit pris pour un « oui ». Jean-Charles MORANDI pense que cette motion sert à faire digérer le projet plus facilement. Christian JOLIE lui répond que c'est juste une façon de se positionner sur ces projets.

Jean-Charles MORANDI donne une explication à son vote contre : contre ce projet de CONFLAN, non viable économiquement, et pense que nous assistons à un saucissonnage de l'opération qui permettra une construction d'une réserve d'eau amenant la capacité technique nécessaire à un pompage au SORGIA, surtout avec une chute d'eau de sept

mètres qui augmentera cette dite réserve d'eau. On se fait rouler dans la farine, c'est du chantage ! La même chose avait été faite pour Vesancy.

Le Conseil municipal débat sur la nature de cette motion et son sens. Christian JOLIE précise que pour pouvoir refuser un projet, il faut argumenter, s'aider de spécialistes pour lutter contre. On essaie d'avoir des résultats qui montrent l'inutilité de ces projets.

Délibération n°043-2011

OBJET : Fixation du taux de la taxe d'aménagement

VU la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010, publié le 30 décembre 2010, réformant en profondeur, la fiscalité de l'aménagement,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants :

Il est rappelé aux membres du conseil que le nouveau dispositif repose, à compter du 1^{er} mars 2012, sur la création d'une taxe d'aménagement se substituant aux taxes actuelles : T.L.E, TDENS, TDCAUE et après 2015, à la Participation Pour Raccordement à l'Egout (P.R.E).

Le Conseil municipal doit donc, avant le 30 novembre 2011, se prononcer sur la fourchette du taux de la nouvelle taxe d'aménagement fixée entre 1% et 5%. Toutefois, l'assemblée délibérante aura également la faculté d'instaurer un taux supérieur à 5% dans certains secteurs communaux.

L'instauration d'un taux majoré entraînera, de plein droit, la suppression, dès 2012, de la Participation pour Raccordement à l'Egout, recette essentielle au financement des travaux d'assainissement assurés par la Communauté de Communes du pays de Gex.

Il serait souhaitable que le Conseil municipal limite le taux de la taxe d'aménagement à 5% afin que la CCPG soit en mesure de maintenir la Participation pour Raccordement à l'Egout, jusqu'en 2015, année au cours de laquelle la participation ne sera plus applicable. Si un taux supérieur à 5% était voté, la Communauté de Communes proposerait une convention de reversement garantissant l'autofinancement des investissements d'assainissement, dans les secteurs concernés.

La présente délibération sera valable pour une durée de un an reconductible.

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de reporter le vote de cette délibération au prochain conseil municipal du 7 novembre 2011.

Questions diverses :

☛ Lecture du courrier de Georges DALLEMAGNE à propos du résistant Monsieur CHAPPAZ. Il demande de lui attribuer un nom de rue. Pierre DUMAREST demande aux membres du Conseil municipal s'ils sont d'accord pour qu'il aille rencontrer la famille de Monsieur CHAPPAZ pour prendre une décision. Il faudra faire une mise au point lors du prochain Conseil municipal.

☛ Lecture du courrier de Pierre DUCHENE, maire de Dardagny. Un article à ce sujet a été publié dans le Petit Chalaisien.

☛ Lecture du courrier des habitants de la rue de la Craz : ils jugent que les mesures prises concernant la sécurité ne sont pas suffisantes. Ils demandent un deuxième ralentisseur. Pierre DUMAREST dit qu'il faudra réfléchir au sujet. Frédéric PERICARD pense qu'il faut attendre que la rue soit finie.

Lecture du courrier du sous préfet en réponse à un habitant de la route de la Plaine

Suite à ce courrier le maire a pris un arrêté de limitation à 30km/h au pont de chemin de fer sur la RD89

☛ Limitation à 30km/h sur la RD89

☛ TPG : Jean-Charles MORANDI explique qu'il serait question de supprimer les premiers et derniers bus de la journée et de les remplacer par de nouvelles lignes dans l'après-midi. Les usagers n'y voient pas d'inconvénients. Le problème est qu'aucun chiffre concernant cette ligne n'est arrivé, à l'heure actuelle. Les deux nouveaux horaires créés seraient à 16h38 et 20h08. De plus, concernant cette ligne, une somme et un délai avaient été votés. Le bus de 70 places devait être là deux mois après, or nous sommes toujours à 14 places assises. Patricia ALTHERR ajoute que le bus monte souvent à vide, il faut un chiffre de bus pair et non pas impair.

☛ Claude CHAPPUIS demande si quelque chose a été prévu suite au décès de Roger Lapalud. Pierre DUMAREST répond qu'il devait être tenu au courant. Il fera un mot dans le prochain Petit Chalaisien de novembre. Il a relancé la question, il attend que le bureau des anciens d'AFN en parle. Pierre CUZIN ajoute qu'il faut faire quelque chose. Pierre DUMAREST répond que c'est entre les mains des anciens d'AFN. Il ne sait pas quand la décision doit être prise.

☛ David PERAY explique qu'il y a eu un problème d'éclairage pendant la vogue sous la halle. Il faudrait mettre un interrupteur car cela n'a pas encore été fait.

☛ Rachel NABAFFA souhaiterait que les panneaux d'affichage sur le parking communal en face de la boulangerie soient mis à jour plus souvent.

Claude CHAPPUIS pense que de façon générale, il y a du laisser aller sur la voirie.